



CITROEN BERLINGO TREK DANGEL



NOTICE D'UTILISATION
(Complémentaire à la notice de base)

Cher Client,

Nous vous remercions et félicitons d'avoir choisi un véhicule équipé TREK conçu et réalisé par Automobiles DANGEL.

Afin de profiter pleinement des qualités du véhicule DANGEL, cette notice rassemble toutes les spécificités liées à l'équipement TREK.

Nous vous invitons à parcourir cette notice avant la première utilisation du véhicule. Vous trouverez dans cette notice une multitude de renseignements, précisions et conseils importants.

Ces indications vous aideront à profiter des qualités techniques et des prestations offertes par l'équipement TREK d'Automobiles DANGEL.

Les éléments relatifs à l'entretien et à la maintenance de l'équipement TREK de votre véhicule sont présents à la fin du livret.

Automobiles DANGEL vous souhaite bonne lecture et bonne route.

SOMMAIRE :

CARACTERISTIQUES DE L'EQUIPEMENT TREK.....	4
CONSEILS ET CONDITIONS D'UTILISATION.....	5 à 10
Avertissements	5
Conduite	5
Gamme de transport	7
Masses et charges utiles	7
Les pneumatiques	8
Remplacement d'une roue	9
Lavage du véhicule	9
Que faire en cas d'incident	10
IDENTIFICATION DU VEHICULE.....	10
GARANTIES.....	11

CARACTERISTIQUES DE L'EQUIPEMENT TREK :



Mobile et Rassurant : Le Citroën Berlingo TREK efface les difficultés du terrain. Ses atouts : **205** mm de garde au sol, un écran de protection sous le groupe motopropulseur.

Simple et Stylé : subtilement différent, le Citroën Berlingo TREK domine la route offre une position de conduite confortable pour appréhender les obstacles en tout chemin ou se faufiler dans le trafic de tous les jours...en toute simplicité !

Fiable et Economique : la conception du Citroën Berlingo TREK a été guidée par la fiabilité, avec des éléments 100% mécaniques, sans entretien...et ayant peu d'impact sur la consommation !

CONSEILS ET CONDITIONS D'UTILISATION :



AVERTISSEMENT



Ce véhicule ne remplace en aucun cas un véhicule 4 roues motrices mais est destiné à évoluer sur des chemins de campagne, forestiers, où souvent une garde au sol plus importante s'avère nécessaire.

Sa mobilité améliorée le destine donc exclusivement à un usage **tout chemin et non tout terrain**.

Le non-respect des recommandations décrites dans cette notice risque d'endommager votre véhicule et invalide notre garantie.

Conduite

▪ **Quelle conduite en tout chemin ?**

Les performances tout chemin de cette catégorie de véhicule ayant une masse totale en charge (M.T.C) pouvant aller jusqu'à **2.4 T** sont particulièrement influencées par :

- La charge transportée, sa répartition, et son arrimage.
- L'adhérence disponible.
- La nature du sol.
- L'usure et le type des pneumatiques.

Dans tous les cas d'usage hors route et quand les conditions d'adhérence deviennent précaires :

- Adapter une conduite souple en conduisant en douceur et sans à-coup ;
- Adapter, réduire votre vitesse pour appréhender sereinement un virage ou une descente ;
- Anticiper les freinages en tenant compte de l'allongement important des distances d'arrêts.

▪ **Quelle conduite avec une remorque ?**

En usage hors route, lorsque vous tractez une remorque, il faut prendre en compte que:

- La remorque n'est pas nécessairement adaptée à un usage tout chemin
- Le choix du lieu de stationnement est important pour faciliter le redémarrage.
- Le poids de la remorque et son chargement peuvent influencer le comportement et la trajectoire de votre véhicule. Il convient d'anticiper.

▪ **Le passage à gué ?**

Le passage à gué est limité en profondeur au rayon des roues et doit rester exceptionnel.

▪ **Comment appréhender un obstacle ?**

Pour appréhender un obstacle (saignée légère, marche,...) nous vous conseillons :

- Réduire votre vitesse avant l'obstacle.
- Accélérer modérément avant l'obstacle.
- Aborder l'obstacle de biais en le passant une roue après l'autre.
- Relâcher l'accélérateur après le franchissement.

▪ **Gravir une pente ?**

Sur une pente :

- Ne pas faire de demi-tour.
- Rester toujours dans la ligne de la plus grande pente.
- L'adhérence, la charge et sa répartition conditionnent la valeur de pente maxi franchissable.
- Toujours utiliser le frein moteur en descente.

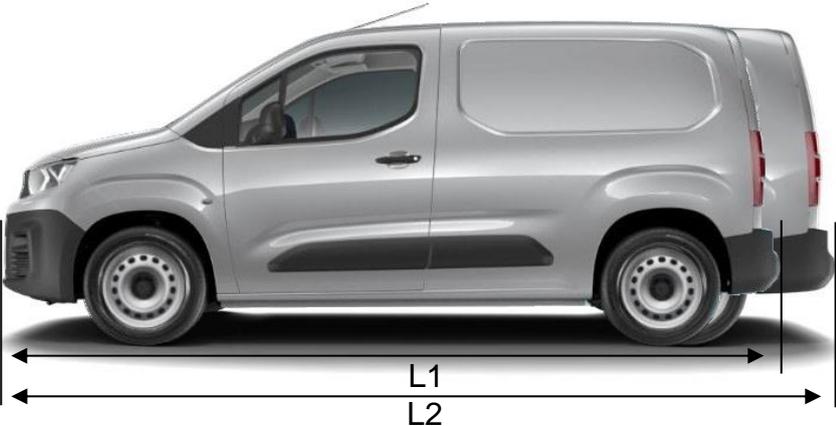
▪ **Véhicule équipé du stop and start ?**

Afin de ne pas perturber l'utilisateur en évolution tout chemin à faible vitesse, il est conseillé de neutraliser le système suivant les indications de la notice d'origine constructeur.

ATTENTION

**La conduite hors route est différente de la conduite sur route.
Elle implique une formation pour appréhender en toute sécurité l'ensemble des difficultés que vous rencontrerez sur le terrain.
Une conduite adaptée vous permet de préserver l'intégralité mécanique de votre véhicule**

Gammes de transport

Moteurs	Silhouettes
<p>VU 1.5 DV5 RC FAP (ML) Puissance 130 CV (96 Kw) Couple 300 N.m</p>	 <p>The image shows a side profile of a silver Citroën Berlingo Trek van. Below the vehicle, two horizontal dimension lines are shown: L1, which spans the length of the cargo area from the front door to the rear, and L2, which spans the entire length of the vehicle from the front bumper to the rear bumper.</p>

Masses et charges utiles

Pour plus d'information, consultez votre certificat d'immatriculation.

ATTENTION

Les valeurs des **charges utiles** prennent en compte le poids de l'équipement DANGEL (environ 30 Kg selon version).

Dans le cas d'un véhicule tracteur peu chargé cela peut dégrader sa tenue de route. Il est également interdit de dépasser la vitesse de 100 km/h. Respecter les charges remorquables admises ainsi que les vitesses autorisées par la législation locale de chaque pays. Tracter une remorque augmente la distance de freinage.

Pour connaître la charge verticale admissible sur l'attelage, consultez la notice de montage de l'attelage. Les valeurs de M.T.R.A.* et de charges remorquables indiquées sont valables pour une altitude maxi de 1000 mètres ; la charge remorquable doit être réduite de 10% par paliers de 1000 mètres supplémentaires.

Des températures extérieures élevées peuvent entraîner des baisses de performances du véhicule pour protéger le moteur ; lorsque la température extérieure est supérieure à 37°C, limiter la masse remorquée.

Il est à noter que les volumes de chargement ainsi que les dimensions intérieures du compartiment restent inchangés par l'équipement TREK (se référer à la notice d'origine du véhicule pour de plus amples renseignements).

* M.T.R.A. : Masse Totale Roulante Autorisée.

Les pneumatiques



▪ **Quelle pression pour les pneumatiques ?**

Le pneumatique est l'élément qui lie votre véhicule au sol il est donc important de vérifier régulièrement sa pression. Il assure :

- Une bonne tenue de route.
- Une consommation de carburant modérée.
- Une préservation de leur usure.

Rappel : *La pression des pneumatiques se fait à froid.*

Remarque :

- Cette adaptation "TREK" intègre (en option) des pneumatiques off-road dont les caractéristiques, différentes de celles de la monte d'origine, sont adaptées aux évolutions tout chemin et aux situations d'adhérences précaires. Il est recommandé de prendre en compte cette caractéristique dans les conditions d'utilisation du véhicule sur route.

- *La valeur de pression est indiquée dans la notice de base du véhicule ou sur l'étiquette collée sur la doublure de porte sous la gâche.*

En complément de l'outillage de bord, le véhicule est doté d'une cale en bois de 45 mm à placer sous le cric.

▪ **Géométrie des trains roulants**

Valeur inchangée.

ATTENTION

L'usure des pneumatiques influence directement l'adhérence du véhicule évoluant dans des **conditions précaires** (neige, boue, ...).

Pour ces utilisations ne pas hésiter à **anticiper le remplacement des pneumatiques** avant d'atteindre les témoins d'usure.

N'hésiter pas à spécialiser les pneumatiques à votre usage.

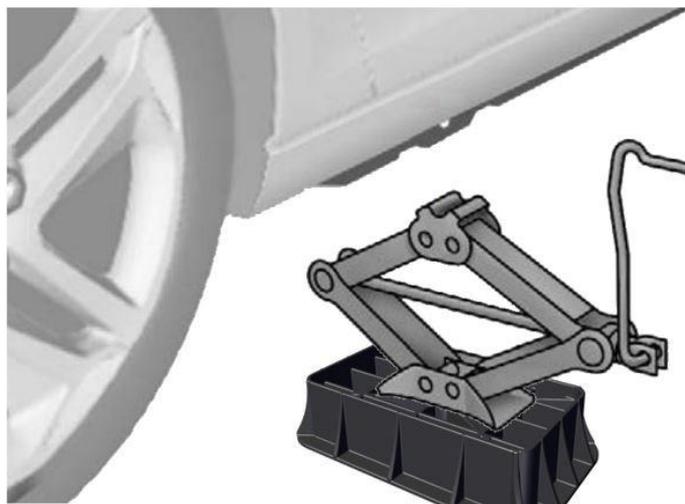
Remplacement d'une roue

Votre véhicule étant équipé de la transformation Dangel, celui-ci a été réhaussé de +80mm.

Lors d'un remplacement de roue, utilisez uniquement le cric constructeur, ainsi que la cale de cric fournie par Automobile Dangel.

Placer le cric sur la cale prévue à cet effet.

Veillez à ce que le cric soit bien stable. Si le sol est glissant ou meuble, le cric risque de déraper ou de s'affaisser.



Risque de blessure.

Pour l'utilisation du cric se référer à la notice utilisation constructeur présente dans le véhicule.

Info : la cale de cric se trouve sous le siège passager.

Lavage du véhicule



Après utilisation en conditions sévères (boue, neige ...), nous vous conseillons d'effectuer un lavage de votre véhicule :

- La dépose des roues du véhicule optimise le lavage.
- Le lavage sous pression assure une bonne efficacité.
- Le lavage sous caisse apporte une efficacité accrue.
- Vérifier que les tôles de protection ne soient pas encrassées, démonter si nécessaire afin d'éviter le blocage d'éléments mobiles.

Si vous utilisez une lance haute pression veuillez respecter une bonne distance afin :

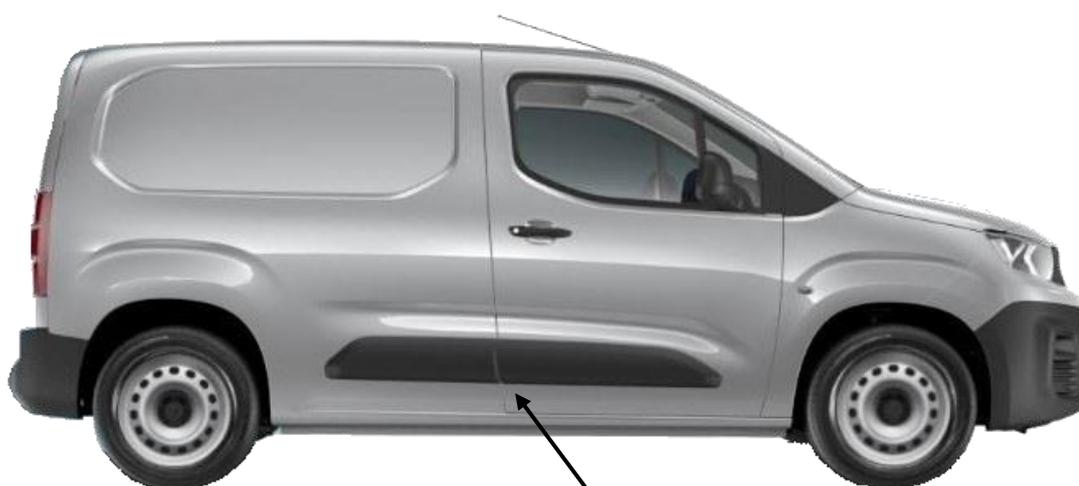
- De préserver les revêtements peints.
- De préserver les éléments mécaniques fragiles (joints, durites ...).

Que faire en cas d'incident ?

Contactez un réparateur agréé en précisant qu'il est équipé d'un système à 2 roues motrices amélioré DANGEL (lui présenter éventuellement cette notice). Afin de faciliter son identification, nous vous suggérons de transmettre son numéro d'équipement (voir photo ci-dessous).

IDENTIFICATION DU VEHICULE :

Le véhicule a été équipé par Automobiles DANGEL, pour son identification une plaque constructeur DANGEL est placée :



Installation de la plaque constructeur sur le pied milieu côté droit.



Numéro de transformation

Cette identification est nécessaire dans le cadre du service après vente ou encore de la garantie.

GARANTIE AUTOMOBILES DANGEL **Garantie Constructeur**

La garantie Constructeur du véhicule de base reste valide pour les véhicules transformés dans l'usine de production d'Automobiles DANGEL, homologuées en étape 2, selon les modalités et termes usuels.

Garantie concernant la transformation TREK

▪ **Durée de la garantie**

Automobiles DANGEL garantit l'équipement TREK deux ans sans limitation de kilométrage.

La Garantie DANGEL débute à la date de la première mise en circulation du véhicule. Elle se transmet sans frais aux propriétaires ultérieurs éventuels.

Lors de la commande de l'équipement TREK, il est possible au client final d'allonger la durée de garantie en souscrivant une extension de garantie pour une durée et un kilométrage déterminés selon les conditions en vigueur lors de la vente.

L'extension de garantie prend fin lorsque le premier des deux termes est atteint (kilométrage ou durée).

Les conditions de l'extension de garantie se substituent alors à la garantie de base.

▪ **Contenu de la garantie**

La Garantie et l'extension de Garantie DANGEL couvrent toute défectuosité qui pourrait être attribuée à un défaut de fabrication ou d'assemblage de l'équipement DANGEL et qui apparaîtrait lors d'un usage normal du véhicule pendant la période de garantie.

▪ **Limites et exclusions de garantie**

L'équipement TREK doit être entretenu conformément aux directives et préconisations DANGEL.

Celles-ci sont indiquées dans cette notice d'utilisation et d'entretien fournie avec notre équipement (accessible sur le site www.dangel.com -> Service Après-vente -> Documentation Utilisateur). Elles complètent les directives et préconisations du Constructeur.

A noter que l'accès à la prise en charge de réparations au titre de la garantie est soumis au bon respect du plan de maintenance constructeur.

La « politique garantie » précise les justificatifs complémentaires à présenter lors d'une demande préalable de prise en charge au titre de la garantie (accessible sur le site www.dangel.com -> Service Après-vente).

▪ **Exceptions à la garantie DANGEL**

Les circonstances suivantes sont des motifs **d'exclusion totale** du bénéfice de la garantie :

- absence ou manque des justificatifs d'entretien et/ou d'informations demandés pour le véhicule selon les critères d'Automobiles DANGEL ;
- modifications non autorisées ou non prévues par Automobiles DANGEL apportées aux composants ;
- non-respect du chapitre « Pneumatiques »
- remplacement des pièces originales par d'autres pièces d'un type non approuvées par le Constructeur et/ou Automobiles DANGEL;
- panne provoquée par un raccordement ou montage non effectué à l'origine par Automobiles DANGEL ;
- panne provoquée par des chocs, chutes, sabotages ;
- utilisation non conforme aux spécifications indiquées dans cette Notice d'utilisation ;
- accidents, catastrophes naturelles ou autres causes indépendantes de la volonté des Automobiles DANGEL dues à tout cas de force majeure et en particulier à la foudre, l'eau, feu, actes de guerre, soulèvements, désordres.

▪ **La garantie ne couvre pas**

L'entretien courant, les vérifications et contrôles des composants constitutifs de l'équipement TREK, la réparation et le remplacement réguliers des composants suite à l'usure de ceux-ci.

Les transformations et adaptations apportées par un autre carrossier qu'Automobiles DANGEL qui altèrent les caractéristiques techniques du véhicule tel qu'il est livré (conforme à cette notice) et son usage tel qu'il est défini.

Note:

Note:

Note:



AUTOMOBILES DANGEL S.A.S

5, RUE DU CANAL - F 68780 SENTHEIM

TÉL. : +33 (0)3 89 38 57 00

INTERNET : www.dangel.com

Reproduction ou traduction même partielle interdite sans
l'autorisation écrite de la S.A.S Automobiles DANGEL.

Le constructeur se réserve le droit d'apporter des modifications
à sa production, sans pour cela être tenu de mettre à jour la
présente notice.